

## Le 26 septembre 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue devant public, le lundi 26 septembre 2022, de 20 h à 21 h en la salle de l'édifice municipal, au 5, Route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de Mme Nicole Généreux, mairesse.

Mme Manon Bélanger, conseillère  
Mme Joceline D'Amour, conseillère  
M. Charles Garon, conseiller  
M. Frédéric Landry, conseiller  
M. André Asselin, conseiller  
M. Rogé Francoeur, conseiller

formant quorum

### 1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, Mme la mairesse déclare la séance ouverte.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Travaux de réfection sur la rue Labrie – travaux non prévus au devis
4. Période de questions
5. Clôture et levée de la séance

175-2022

Il est proposé par M. Rogé Francoeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

### 3. Travaux de réfection sur la rue Labrie – travaux non prévus au devis

ATTENDU QU'

un mandat a été donné en avril 2022 afin de procéder à la réfection de la rue Labrie;

ATTENDU QUE

l'entrepreneur mandataire des travaux mentionne qu'une modification d'une pente, non prévue au plan, faciliterait les travaux d'entretien hivernal;

ATTENDU QUE

cette modification en cours de réalisation est estimée à 33 260 \$;

ATTENDU QUE

cette modification apporterait des inconvénients, tel que :

- un raccordement abrupte avec des terrains mitoyens;
- un risque d'érosion du côté Ouest de la rue puisque le terrain serait plus haut que la rue et qu'il n'y a pas de possibilité de faire un fossé vu l'emprise très étroite de la rue ainsi qu'un entretien récurrent deviendra nécessaire pour recharger l'accotement;
- une problématique prévisible pour le déneigement, espace absent pour pousser la neige.

ATTENDU QUE

Le plan actuel respecte les objectifs visés par le projet d'amélioration de la côte Labrie (sécurité, égouttement, amélioration de la pente et l'accès à la jonction avec la route de la Grève Ouest).

EN CONSÉQUENCE,  
176-2022

Il est proposé par M. André Asselin

De maintenir le plan actuel pour la portion visée par cette demande de modification.

Madame Nicole Généreux, mairesse demande le vote concernant le maintien du plan original:

3 votes pour et 3 votes contre.

Compte tenu du dénouement du vote, Madame la mairesse exerce son droit de vote et vote pour le maintien du plan original.

Le plan original est maintenu.

#### **4. Période de questions**

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. André Asselin

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 21 h.

Signature du procès-verbal

177-2022

---

M. Nicole Généreux,  
Mairesse

---

Anne Desjardins,  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière